

C.G.T

C.G.T

**SYNDICAT C.G.T DES PERSONNELS TECHNIQUES
ET ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

Monsieur le Colonel Serge DELAIGUE
Directeur du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du Rhône

Lyon, le 22 mai 2002

Monsieur le Directeur,

Lors du dernier CTP, il avait été indiqué que le SDIS du Rhône devait prochainement réviser le régime indemnitaire des personnels techniques et administratifs, en appliquant la réglementation parue en début d'année 2002.

Ceci doit être l'occasion de proposer à ces agents une revalorisation substantielle des primes qui leur sont accordées. Le prochain CTP dont la date de réunion ne nous a toujours pas été communiquée, doit donner son avis sur le sujet avant la délibération du conseil d'administration.

Conformément à ce qui avait été convenu lors du dernier CTP, nous vous demandons la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser les possibilités offertes par les textes, et d'effectuer en amont des propositions permettant aux agents du SDIS d'avoir un régime indemnitaire au moins équivalent à celui de la COURLY, pour les personnels administratifs, et s'en rapprochant au maximum, pour les personnels techniques. Ceci permettrait aux agents COURLY restant à disposition à ce jour, d'intégrer définitivement le SDIS sans avoir de perte de salaire, et aux agents SDIS d'avoir une progression de leurs primes, comme cela avait été promis par les représentants du conseil d'administration à l'automne dernier.

Nous souhaitons que vous donniez une suite favorable à notre demande qui est effectuée dans un souci d'efficacité et de rapidité pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Copie transmise :

- Monsieur MARCHINI
- Monsieur GREGOIRE

Pour le Bureau,
Le Secrétaire Général,

Jacques GUILLON